



Tél. : 02.96.26.74.66

[mairie@saint-barnabe.bzh](mailto:mairie@saint-barnabe.bzh)

**Site internet** : [www.saint-barnabe.fr](http://www.saint-barnabe.fr)



Commune de Saint-Barnabé



Saint-Barnabé





# Le mot du Maire

**Chers Barnabéennes et Barnabéens,**

Tout d'abord, j'adresse un grand merci à l'ensemble des barnabéennes et barnabéens qui sont venus voter le 15 Mars et qui nous ont fait confiance.

Cette confiance m'honore, mais elle m'engage surtout. Elle m'oblige à être à la hauteur de vos attentes, à écouter, à agir et à servir notre commune avec dévouement et transparence.

C'est le travail collectif accompli tous ensemble avec cette nouvelle équipe, tant dans la réflexion et la construction de notre programme que dans sa communication.

Maire, c'est peut-être le plus beau des mandats, car il symbolise la proximité, le contact, la concrétisation des réalisations qui se voient au quotidien. Maire, c'est aussi faire preuve d'une grande humilité.

Comme nous l'avons défini lors de nos rencontres successives qui ont précédé cette élection, c'est ensemble et unis que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre le programme que nous avons construit.

À nos agents communaux, vous serez amenés à travailler avec une équipe en partie renouvelée, avec une organisation et un fonctionnement adaptés à cette nouvelle équipe.

Nous travaillerons ensemble, dans un esprit de respect mutuel, pour le bien de nos concitoyens.

Je tiens à saluer les membres de l'ancienne équipe, pour qui l'engagement envers la collectivité, va continuer. Je remercie aussi les nouveaux élus, pour leur volonté de s'engager dans une nouvelle aventure communale. Je suis certain qu'ils ne manqueront pas de vous surprendre par leur engagement et leur volonté au quotidien.

Je terminerai en adressant de nouveau nos remerciements à l'ensemble de nos concitoyens pour leur confiance et leur dire que nous serons les élus de l'ensemble des Barnabéens sans distinction et que nous œuvrerons avec pour seul objectif l'intérêt de la collectivité, où tout intérêt personnel, partisan, ne trouvera sa place.



Au centre M. Georges LE FRANC, Maire. A sa droite, Mme Fanny PHILIPPE, 1<sup>ère</sup> Adjointe – M. Michel JOUAN, 2<sup>ème</sup> Adjoint ainsi que M. Alain LE FORESTIER, Conseiller délégué aux sports. A sa gauche, Mme Véronique LE GALLO, 3<sup>ème</sup> Adjointe - M. Daniel HAMON, 4<sup>ème</sup> Adjoint.

# Vie Communale

## ÉTAT CIVIL – MARS 2026

**Naissance** : Céleste LE GALLOU MORVAN, 2, Kermenan, née le 22 Mars 2026 à Noyal-Pontivy (56).

**Décès** : Marie-Thérèse JOSSÉ, 77 ans, décédée le 10 Mars à Ploërmel (56), inhumée le 16 Mars à Saint-Barnabé.

Daniel GAUTIER, 78 ans, décédé le 11 Mars à Vannes (56), inhumé le 13 Mars à Saint-Barnabé.

## COMMÉMORATION DU 19 MARS



Le jeudi 19 Mars 2026, la 64<sup>ème</sup> cérémonie du cessez-le-feu en Algérie, a été présidée par M. Georges LE FRANC, Maire, avec M. Bernard GASTARD, président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants. M. Le Maire a lu la lettre de la secrétaire d'Etat auprès du Ministre aux Armées et recueillement de mémoire.



Après la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la Municipalité, suivi d'un moment convivial au restaurant à Loudéac.

## U.N.C.



L'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Anciens Combattants s'est tenue salle des Lilas le dimanche 29 mars 2026 à 10h30.

M. Michel BOISDRON a demandé une minute de silence en mémoire des morts de toutes les guerres.

Pour 2026 : 20 adhérents.

Le bilan moral et le bilan financier ont été approuvés.

En 2025, les membres de l'UNC ont participé à 3 commémorations : le 8 mai, le 11 novembre ainsi que le 5 décembre.

Une sortie conviviale est en préparation pour le mois de septembre.

### **Bureau** :

**Président** : M. Michel BOISDRON

**Vice-Présidente** : Mme Simone DORÉ

**Secrétaire** : M. Jean-Claude BRIAND

**Trésorier** : M. Michel JOUAN



## BRULAGE A L'AIR LIBRE

Dans un nouvel arrêté en date du 25 avril 2023, Le Préfet réglemente l'usage du feu.

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts forestiers (issus d'espaces boisés) et ménagers (tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes ainsi que les résidus d'élagage) **est interdit en tout lieu toute l'année.**

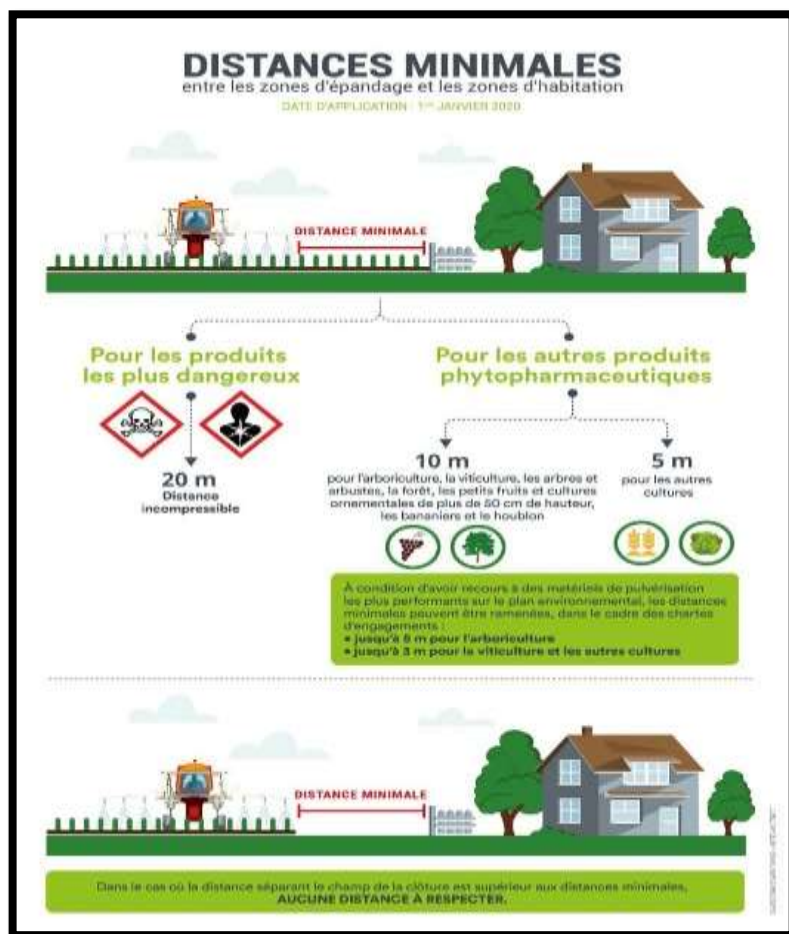
Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie pour être valorisés.

Autorisé pour les déchets verts agricoles sur dérogation de M. Le Maire.

## PESTICIDES

La France s'est dotée au 1er janvier 2020 de nouvelles mesures pour la protection des populations riveraines des zones de traitement par les produits phytopharmaceutiques.

Sur la base des recommandations de l'Anses, des distances de sécurité ont été instaurées entre les zones traitées et les zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contiguës à ces bâtiments par [l'arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques](#) et modifiant [l'arrêté du 4 mai 2017](#) relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants [...]



## TRANSPORTS SCOLAIRES 2025-2026 - CRÉATION DE POINT D'ARRÊT

En amont de la prochaine rentrée scolaire, les familles doivent déposer leur demande de création d'un point d'arrêt du bus scolaire **POUR le 31 MAI 2026 en Mairie.**

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **AVRIL 2010** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

## HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

**DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 LA MAIRIE EST FERMEE LE SAMEDI MATIN**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

## HORAIRES OUVERTURE AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

# Animations vacances d'Avril

Opération argent de poche du 13 Avril au 24 Avril : complet



# Travaux



La commission bâtiment s'est réunie le 31 Mars 2026.

Une visite de tous les bâtiments publics de la commune a été réalisée avec les agents du service technique suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Cette visite a permis de faire un état des lieux des différents bâtiments.

# VIE SCOLAIRE

## GROUPE SCOLAIRE MATHURIN BOSCHER



En complément des buts de football gracieusement offerts par le Père Noël via l'Amicale laïque, ainsi que des casques de vélo mis à disposition individuellement pour l'ensemble des élèves de maternelle et de CP depuis le mois de décembre, l'école a fait l'acquisition de deux paniers de basket déplaçables.

Ces nouveaux équipements s'inscrivent pleinement dans la volonté de l'équipe pédagogique de développer la pratique sportive au sein de l'école, tout en préservant l'espace de jeux collectifs déjà présent dans la cour, grâce au choix d'installations mobiles plutôt que fixes.

### Portes ouvertes

Un grand merci aux parents et habitants qui sont venus visiter l'école à l'occasion des portes ouvertes. Nous avons été ravis de vous accueillir et de vous faire découvrir le quotidien des élèves ainsi que les projets menés au sein de l'établissement.

N'hésitez pas à revenir nous voir, parents ou non (tout le monde sera le bienvenu !) pour découvrir ou redécouvrir ce lieu de vie communal, dédié aux plus jeunes de la commune.

Au plaisir de vous accueillir à nouveau !

## ÉCOLE JEANNE D'ARC

### Rencontre culturelle au collège Saint-Joseph à Loudéac

Les élèves de CE2-CM1 et CM2 de l'école Jeanne d'Arc de Saint-Barnabé ont participé à une rencontre culturelle au collège Saint-Joseph de Loudéac.

Ils ont retrouvé les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège. Depuis 1 mois, les élèves ont découvert la mythologie grecque avec sa culture, ses dieux, son histoire. Ils ont lu « l'Odyssée d'Homère » et découvert le voyage fantastique d'Ulysse. Les élèves du Lycée Xavier Grall de Loudéac ont proposé et animé des ateliers ludiques et culturels.

Pour terminer la matinée, tout le monde s'est retrouvé autour d'un goûter partage. Rendez-vous l'année prochaine... pour dévorer de nouveaux livres.



### Opération pizzas



# PROCES VERBAL D'INSTALLATION

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026 A 19H00

DÉPARTEMENT COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT ST-BRIEUC  
COMMUNE SAINT-BARNABÉ

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de votants : 15

### Etaient présents :

M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M. DONNIO Patrick, Mme RIBEIRO Charlène, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

### **1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ÉLECTION DU MAIRE**

Le Maire, Monsieur Geroges LE FRANC, ouvre la séance et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Il précise que traditionnellement, le secrétariat de séance est confié au plus jeune membre de l'assemblée et propose, de ce fait, de désigner Mme RIBEIRO Charlène en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Charlène RIBEIRO

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Jean Yves HILLION, prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre 15 conseillers présents. Il constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le président invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues à l'article L2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Le Conseil Municipal désigne 2 assesseurs :

Mme Astrid THIERRY  
M. Vincent LEPAGE

Monsieur Le Président demande s'il y a des candidats :

Monsieur Georges LE FRANC est candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....                                 | 15 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....                         | 0  |
| d. Nombre de suffrages blancs.....                                              | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés(b-c-d).....                                     | 15 |
| f. Majorité absolue.....                                                        | 8  |

Après vote à bulletin secret, Monsieur Georges LE FRANC a obtenu 15 VOIX (quinze voix).

## **2 - CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**

Tableau du conseil municipal :

Le tableau du conseil municipal est établi selon les dispositions de l'article L. 2121-1 du CGCT<sup>21</sup>. Il doit être transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi, suivant l'élection du maire et des adjoints, soit pour une élection acquise au premier tour au plus tard le lundi 23 mars 2026.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il revient au conseil d'en déterminer le nombre.

Celui-ci est limité à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur si besoin. Pour toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Monsieur Le Maire propose de créer 4 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer 4 (quatre) postes d'adjoints pour la durée du mandat.

## **3 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Suite à l'élection du Maire, il y a lieu de procéder, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Georges LE FRANC, Maire, à l'élection des adjoints de la commune.

M. Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal et que les règles de parité doivent être respectées. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Monsieur Le Maire a fait part du dépôt de la liste conduite par Fanny PHILIPPE, intitulée « LISTE A » et composée de :

- 1 - Fanny PHILIPPE
- 2 - Michel JOUAN
- 3 - Véronique LE GALLO
- 4 - Daniel HAMON

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b . Nombre de votants (enveloppes déposées).....15
- c . Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0
- d . Nombre de suffrages blancs.....0
- e . Nombre de suffrages exprimés(b-c-d).....15
- f . Majorité absolue.....8

Après vote à bulletin secret, la liste intitulée « LISTE A » conduite par Mme Fanny PHILIPPE a obtenu 15 VOIX (quinze).

## **4 - LECTURE DE LA CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE MAIRE (LOI N°2025-1249)**

L'article L2121-7 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la chartre de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1. Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la chartre de l'élu.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente chartre de l'élu local.

## 5 - DÉSIGNATION DES ÉLUS DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

Après avoir pris connaissance des pratiques de fonctionnement des différents organismes, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune de Saint Barnabé :

|                                        | Titulaire                                                                                                   | Suppléant                          |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| SDE 22                                 | Georges LE FRANC                                                                                            | Michel JOUAN                       |
| Syndicat du Lié                        | Georges LE FRANC<br>Michel JOUAN                                                                            | Daniel HAMON<br>Alain LE FORESTIER |
| CNAS                                   | Véronique LE GALLO                                                                                          | Fanny PHILIPPE                     |
| 1 Saint Barnabé parmi les Saint Médard | Georges LE FRANC<br>Véronique LE GALLO<br>Jean Yves HILLION<br>Marie Paule BUZULIER<br>Christelle BLANCHARD |                                    |

### PROCES VERBAL

#### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2026 A 19H30

DÉPARTEMENT COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC  
COMMUNE SAINT-BARNABÉ

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 26 mars à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

**Date de convocation :** 20 mars 2026

#### Présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Fanny PHILIPPE - M. Michel JOUAN - Mme Véronique LE GALLO - M. Daniel HAMON (Adjoints) - Mme Marie-Paule BUZULIER - M. Patrick DONNIO - Mme Charlène RIBEIRO - M. Samuel BRIAND - Mme Lyne MILBÉO - M. Alain LE FORESTIER - Mme Christelle BLANCHARD - M. Jean-Yves HILLION - Mme Astrid THIERRY - M. Vincent LEPAGE (Conseillers Municipaux).

**Ouverture de la séance** à 19 heures 35

**Secrétaire de séance :** Mme Charlène RIBEIRO

#### ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 février 2026
- 2 - Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026
- 3 - Présentation du fonctionnement de la commune
- 4 - Délégation du Conseil municipal au Maire
- 5 - Fixation des indemnités du Maire et des adjoints
- 6 - Désignation des membres des commissions municipales
- 7 - Attribution du marché de travaux - réhabilitation de la salle omnisports
- 8 - Questions diverses
- 9 - Informations diverses

## **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 FÉVRIER 2026**

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du vendredi 27 février 2026. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 27 février 2026.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## **2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026**

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du vendredi 20 mars 2026. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 20 mars 2026.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## **3 - PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal prend acte du document de présentation de la commune qui indique les éléments suivants : notions générales - le patrimoine -Les services actuels - Les agents - Le budget -Les projets en cours – l'organisation du travail – la coordination élus-agents

## **4 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Vu l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal peut décider de déléguer au maire la totalité des attributions définies ci-dessous ou seulement une partie d'entre elles et décider également de limiter cette délégation dans le temps :

- 1-Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2-Fixer, dans les limites de 1 500 € de droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3-Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des Marchés A Procédure Adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4-Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 5-Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6-Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7-Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8-Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9-Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € TTC ;
- 10-Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11-Fixer, dans les limites de l'estimation du Domaine, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 12-Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13-Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

**14-**Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- représenter en justice la commune en qualité de défendeur ou de demandeur, en 1ère instance, en appel, en cassation, devant les juridictions administratives, civiles ou pénales,
- autoriser à se porter si nécessaire partie civile,
- autoriser à engager tout recours devant l'ensemble des juridictions administratives et judiciaires pour que la commune soit maintenue dans ses droits,
- et transiger avec les tiers dans la limite de : 1 500 € HT ;

**15-**Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite suivante : 10 000 € HT par sinistre ;

**16-** Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000€ ;

**17-**Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas la somme de 2 500 € ;

**18-**Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes :

- pour toute opération le montant par demande d'attribution de subvention ne pourra pas dépasser 500 000 €
- les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement pour un montant prévisionnel annuel maximal de dépenses subventionnables de 2 000 000 € ;

**19-**Procéder, dans le cadre de déclaration préalable, de permis de construire, de permis d'aménager ou de permis de lotir, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les projets d'une surface maximale de 1 hectare ;

**20-**Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT ;

**21-**Engager et poursuivre toutes les démarches relatives à l'expulsion d'un locataire en raison du défaut de paiement des loyers supérieurs à 1000 €, en autorisant le maire à :

- Engager toute procédure légale nécessaire à l'expulsion du locataire,
- Représenter la commune devant les tribunaux compétents,
- Signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure,
- Faire appel à un huissier de justice ou d'un commissaire de justice pour l'exécution des décisions de justice rendues

Le Conseil Municipal décide de déléguer au maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs susmentionnés, et autorise Mme Fanny PHILIPPE, 1ère adjointe, à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## 5 - **FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **Postes d'adjoints et conseiller délégué :**

|                |               | Délégations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fanny PHILIPPE | 1ère Adjointe | <b>Affaires sociales, scolaires, Santé, Solidarités, Personnes âgées, Enfance Jeunesse, ALSH, Cérémonie, Fleurissement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>•Étudier et assurer le suivi des dossiers et questions relatives aux affaires sociales, scolaires, santé, solidarités,</li><li>•Gérer le patrimoine locatif.</li><li>•Superviser l'attribution des logements, l'accueil de loisirs sans hébergement, le portage de repas via le CIAS, le fleurissement, ainsi que l'organisation des cérémonies et des vins d'honneur.</li></ul> |

|                    |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Michel JOUAN       | 2 <sup>ème</sup> adjoint  | <b>Voirie, Réseaux, Affaires Agricoles, Environnement, Urbanisme, Services Techniques, Sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude suivi des dossiers et des questions liés à la voirie ainsi qu'aux réseaux (assainissement, eau potable, électricité) ;</li> <li>• Suivi du matériel technique communal et de l'équipe technique incluant les réunions hebdomadaires ;</li> <li>• Gestion des domaines relevant de la sécurité routière, des affaires agricoles, de l'environnement, de l'urbanisme, des espaces verts, des terrains, ainsi que des travaux d'aménagement connexes.</li> </ul> |
| Véronique LE GALLO | 3 <sup>ème</sup> adjointe | <b>Vie Associative – Communication - Culture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude, la gestion et le suivi des dossiers relatifs à la culture, à la vie associative et aux animations ;</li> <li>• Organisation des commémorations ;</li> <li>• Gestion logistique des salles ;</li> <li>• Communication municipale, notamment via le bulletin communal, le site internet, les réseaux sociaux, Illiwap ainsi que le panneau d'information électronique.</li> </ul>                                                                                                                                 |
| Daniel HAMON       | 4 <sup>ème</sup> adjoint  | <b>Bâtiments -Logement Communaux-Patrimoine</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude et suivi des dossiers et des questions liés aux travaux de constructions, réhabilitation du patrimoine communal (conception, entretien, maintenance)</li> <li>• Participation aux réunions avec le service technique</li> <li>• Etat des lieux des logements communaux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                 |
| Alain LE FORESTIER | Conseiller délégué        | <b>Sports</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du sport et des associations sportives de la commune,</li> <li>• Gestion des travaux liés à la construction et à la réhabilitation des équipements sportifs (conception, entretien et maintenance),</li> <li>• Planning d'utilisation des différents équipements</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                         |

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-17 et suivants,

Vu le code électoral notamment l'article R.25-1,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local, qui revalorise les indemnités de fonction dans les communes de moins de 20 000 habitants,

Vu les arrêtés municipaux du 26/03/2026 portant délégation de fonction aux adjoints du maire et aux conseillers municipaux, dûment publiés et transmis au contrôle de légalité,

Considérant la population totale en vigueur, le Maire, rappelle que les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 1 000 à 3 499 habitants.

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 065 du budget principal.

Considérant la demande expresse du maire de réduire le taux de son indemnité à **47,70 %** au lieu de 55,70 % pour indemniser le conseiller délégué sur l'enveloppe allouée.

Les taux proposés (en %) permettent de calculer les indemnités mensuelles brutes (en €) dans le tableau ci-dessous, selon l'indice brut terminal de la fonction publique actuellement en vigueur de

**4 110,52 €**. Les montants suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil.

| Strate population totale<br>De 1 000 à 3 499 habitants |           |                  |
|--------------------------------------------------------|-----------|------------------|
| Enveloppe autorisée                                    | Effectifs | Taux maximum     |
| MAIRE                                                  | 1         | 55,70%           |
| ADJOINTS                                               | 4         | 21,38%           |
| Total max. autorisé                                    |           | 5 804,88 €       |
| Situation                                              | Effectifs | Proposition Taux |
| MAIRE                                                  | 1         | 47,70%           |
| ADJOINTS                                               | 4         | 21,38%           |
| CONSEILLER Délégué                                     | 1         | 8,00%            |

Le Conseil Municipal valide la demande du maire de ne pas bénéficier du taux maximal de 55,70 % et vote les taux des indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :

- 47,70 % pour le maire
- 21,38 % pour les adjoints
- 8,00 % pour le conseiller délégué

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 14 | Contre : 1 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## 6 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES



1<sup>er</sup> rang : Daniel HAMON – Véronique LE GALLO – Georges LE FRANC- Fanny PHILIPPE – Michel JOUAN  
2<sup>ème</sup> rang : Jean-Yves HILLION – Charlène RIBEIRO – Marie-Paule BUZULIER – Christelle BLANCHARD  
3<sup>ème</sup> rang : Lyne MILBEO – Vincent LE PAGE – Samuel BRIAND – Alain LE FORESTIER – Patrick DONNIO  
Absente sur la photo : Mme Astrid THIERRY

Le Maire est membre de droit des Commissions Communales.

M. Le Maire indique que l'ouverture des commissions à des membres extérieurs se fera sur invitation en fonction des sujets.

## Les commissions :

| REFERENT           |                           | COMMISSION                                                                                                                                                                             |
|--------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Georges LE FRANC   | Maire                     | <b>FINANCES - R.H</b><br><b><u>Elus du conseil municipal</u></b>                                                                                                                       |
| Fanny PHILIPPE     | 1 <sup>ère</sup> Adjointe | <b>VIE SOCIALE – ENFANCE - JEUNESSE</b><br><b><u>Elus</u></b> : Georges LE FRANC, Astrid THIERRY, Vincent LEPAGE, Charlène RIBEIRO, Véronique LE GALLO                                 |
| Michel JOUAN       | 2 <sup>ème</sup> Adjoint  | <b>VOIRIE – AGRICOLE – URBANISME - ENVIRONNEMENT</b><br><b><u>Elus</u></b> : Georges LE FRANC, Vincent LEPAGE, Patrick DONNIO, Samuel BRIAND, Jean-Yves HILLION, Daniel HAMON          |
| Véronique LE GALLO | 3 <sup>ème</sup> Adjointe | <b>VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION - CULTURE</b><br><b><u>Elus</u></b> : Georges LE FRANC, Astrid THIERRY, Christelle BLANCHARD, Marie-Paule BUZULIER, Vincent LEPAGE                  |
| Daniel HAMON       | 4 <sup>ème</sup> Adjoint  | <b>BATIMENTS - LOGEMENTS COMMUNAUX - PATRIMOINE</b><br><b><u>Elus</u></b> : Georges LE FRANC, Michel JOUAN, Alain LE FORESTIER, Jean-Yves HILLION, Marie-Paule BUZULIER, Samuel BRIAND |
| Alain LE FORESTIER | Conseiller délégué        | <b>SPORT</b><br><b><u>Elus</u></b> : Georges LE FRANC, Vincent LEPAGE, Marie-Paule BUZULIER, Jean-Yves HILLION, Véronique LE GALLO, Charlène RIBEIRO, Daniel HAMON                     |

|                                 |                       |                                           |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|
| Patrick DONNIO<br>Samuel BRIAND | Conseillers référents | Affaires Agricoles et Aménagement Foncier |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|

|                                                        |                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COMMISSION (MAPA)</b><br>MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE | <b><u>Elus</u></b> : Georges LE FRANC, Fanny PHILIPPE, Michel JOUAN, Daniel HAMON, Patrick DONNIO, Samuel BRIAND |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## 7 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS

| RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE SPORT DE ST BARNABE (22) |                                     |                     |                                     |                         |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OFFRES                               |                                     |                     |                                     |                         |
| BASE                                                           |                                     |                     |                                     |                         |
| LOT Intitulé du lot                                            | ESTIMATION en € HT (valeur 04/2024) | Entreprise proposée | Montant en € HT de l'offre proposée | Ecart en % / estimation |
| LOT 1 DESAMANTAGE                                              | 48 000,00 €                         | EGD DESAMANTAGE     | 41 963,90 €                         | -12,6%                  |
| LOT 2 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE TERRASSEMENT VRD                  | 315 000,00 €                        | ANGEVIN - JAFFRE    | 318 000,00 €                        | 1,0%                    |
| LOT 3 CHARPENTE METALLIQUE                                     | 220 500,00 €                        | SCAM                | 173 682,44 €                        | -21,2%                  |
| LOT 4 COUVERTURE - BARDAGE ACIER ET POLYCARBONATE              | 301 500,00 €                        | FERATTE             | 324 468,96 €                        | 7,6%                    |
| LOT 5 ITE - FINITION SOUS ENDUIT                               | 78 500,00 €                         | RIVAS               | 77 007,00 €                         | -1,9%                   |
| LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE                     | 51 500,00 €                         | GOUEDARD            | 48 635,71 €                         | -5,6%                   |
| LOT 7 EQUIPEMENTS SPORTIFS                                     | 39 000,00 €                         | SDU                 | 47 505,36 €                         | 21,8%                   |
| LOT 8 SOLS SPORTIFS                                            | 85 000,00 €                         | ART DAN             | 105 020,46 €                        | 23,6%                   |
| LOT 9 MENUISERIES INTERIEURES                                  | 18 000,00 €                         | GOUEDARD            | 14 585,00 €                         | -19,0%                  |
| LOT 10 PEINTURE - NETTOYAGE FIN DE CHANTIER                    | 21 000,00 €                         | HAMON               | 24 830,41 €                         | 18,2%                   |
| LOT 11 VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRES                      | 13 000,00 €                         | LE BOHEC            | 9 506,35 €                          | -26,9%                  |
| LOT 12 ELECTRICITE - CFO - CFA                                 | 66 000,00 €                         | LE BOHEC            | 68 141,02 €                         | 3,2%                    |
| <b>TOTAL H.T.</b>                                              | <b>1 257 000,00 €</b>               |                     | <b>1 253 346,61 €</b>               | <b>-0,3%</b>            |

Le Conseil Municipal valide l'attribution des lots comme notés dans le tableau ci-dessus et autorise le Maire à signer et exécuter les marchés et à prendre toutes décisions concernant l'exécution des modifications de contrat (avenants) et résiliation à venir.

|           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 15 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

Néant

## 9 - INFORMATIONS DIVERSES

### DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

| Date       | Tiers                 | Description                                       | Montant TTC  |
|------------|-----------------------|---------------------------------------------------|--------------|
| 19/03/2026 | VIAMEDIA              | Avis parution Ouest France -Programme voirie 2026 | 416,75 €     |
| 19/03/2026 | SIGNAUX GIROD         | Fourreaux/Colliers– Zone 30                       | 438,34 €     |
| 17/03/2026 | SONEPAR               | Plan travail aménagement salle PLG                | 743,57 €     |
| 16/03/2026 | UNIXO                 | Modification message accueil téléphonique mairie  | 201,60 €     |
| 16/03/2026 | BRETAGNE<br>MATERIAUX | Panneau aménagement salle PLG                     | 77,04 €      |
| 12/03/2026 | KABELIS               | Petit Matériel                                    | 120,44 €     |
| 27/02/2026 | PEPINIERE ROUXEL      | Plants                                            | 697,59 € TTC |

### Agenda :

|                    |             |                                                                                                                         |
|--------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mardi 31/03/2026   | 19h30       | Commission Vie associative - Communication- Culture                                                                     |
| Mardi 31/03/2026   | 9h30        | Commission bâtiment                                                                                                     |
| Vendredi 3/04/2026 | 16h30 à 18h | Chasse à l'œuf organisée par l'amicale des employés communaux<br>18h à la salle Sterenn-rencontre élus-agents communaux |

# VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE

## COMITÉ DES FÊTES DE BLANLIN

Suite à l'Assemblée Générale du 1er mars, les bilans moraux et financiers ont été présentés et approuvés par les Membres présents. Il a été décidé une sortie chez Marie Guerzaille le mardi 5 mai, afin de récompenser les bénévoles.

Pour les bénévoles absents une seconde sortie sera programmée dans l'été.

**Prochaine fête le 6 Septembre avec randonnées dès 8h00 (3 circuits 6, 12 et 15 kms) tarif : 4€**

Repas sous chapiteau tarif 13€ (apéritif offert entrée côte et saucisse ratatouille pomme de terre fromage dessert café).

Le bureau reste identique.

**Président d'honneur : Maurice BLANCHARD**

**Président : Jean-Claude GICQUEL**

**Secrétaire : Chantal GICQUEL**

**Secrétaire-Adjointe : Yolande NEVO**

**Trésorier : Philippe GLOUX**

**Trésorier-Adjoint : Louis BLANDEL**

## UN SAINT-BARNABÉ PARMIS LES SAINT-MÉDARD DE FRANCE

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le VENDREDI 6 MARS à 18h30 à la Salle Sterenn.

Les bilans moral et financier ont été adoptés.

Le Conseil d'Administration se réunira le VENDREDI 17 AVRIL à 18h à la salle des Lilas pour l'élection du bureau.

### **Les projets pour 2026 :**

👉 **Rassemblement national à Saint-Médard de Mussidan en DORDOGNE les 19,20 et 21 Juin 2026.**

👉 **Repas grillades champêtre le samedi 13 juin 2026**

👉 **Repas annuel le 10 octobre 2026 salle Sterenn**

Contact auprès de Daniel POULAIN au 06.69.02.81.41

## LECTURE POUR TOUS

### Assemblée Générale

L'AG de "Lecture pour tous" l'association qui gère la bibliothèque municipale, s'est tenue mercredi 13 mars à la salle des Lilas en présence de la 1ère adjointe et bénévole Jocelyne Boutier. Après avoir remercié la commune et les bénévoles, la présidente a donné quelques chiffres :

52 abonnés, 6474 documents en fonds propre, 631 documents en prêts de la BCA et le Réseau des Bibliothèques, achat de 74 livres jeunesse, 417 visites

Puis elle a rappelé les différentes animations passées : avec les enfants pour Halloween et Noël, le film documentaire (Bretagne radiieuse de Larbi Benchiha) au mois de novembre et la dictée au mois de Janvier.

Elle a présenté ensuite les projets : achats de nouveautés adultes et jeunesse, le prix du lecteur jusqu'au 30 avril, le film documentaire, une pièce de théâtre, la dictée et des animations avec les enfants pendant les vacances.

Le bilan financier, présenté par la trésorière Marylise Poulain, est équilibré. Les deux bilans ont été adoptés.

Le bureau a été réélu comme suit :

**Présidente : Jacqueline BEUREL**

**Vice-Président : Jean-Yves PAMPANAY**

**Secrétaire : Marie-Hélène JÉGOUIC**

**Secrétaire : Yvonne DUVAL**

**Trésorière : Marylise POULAIN**

**Trésorier Adjoint : Alphonse MARJOT**



❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

26 romans pour adultes ont été achetés, ils seront à votre disposition à la fin du mois d'avril. Voici quelques titres :

« Prime -time » de Maxime Chattam

« Fauves » de Melissa Da Costa

« Malgré tout ce qui nous sépare » de Sophie Tal Men

« Le manoir des rêves perdus » de Bernadette Dupuy

« Et la joie de vivre » de Gisèle Pélicot

Venez les découvrir, n'hésitez pas à demander les nouveautés.

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

Si vous aimez les livres et avez quelques heures de disponibles, venez nous rejoindre, nous cherchons des bénévoles pour aider l'équipe actuelle (contact : 06 65 45 73 05)

**Le mercredi** de 10h à 12h et de 16h30 à 17h30 même pendant les « petites » vacances scolaires.

**le vendredi** de 16h30 à 17h30

**le samedi** de 10h à 12h.

Tél. : 02.96.26.73.29



### **Rappels :**

2€ par adhérent pour 1 année, possibilité d'emprunter 14 documents à chaque permanence parmi les 7105 romans, revues, documentaires, albums, CD, DVD que la bibliothèque a à sa disposition.

## COMITÉ DES FETES DU BOURG

Journée nettoyage des circuits du Trail de La Micheline le :

**SAMEDI 18 AVRIL**

**RDV à 9h parking de la Salle Omnisports**

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !!!!

Je compte sur vous.

**Date à retenir : Trail de La Micheline le dimanche 7 Juin 2026**

*La Présidente, Marie-Paule BUZULIER.*

## CLUB BRUYERES D'ARVOR

### Programme Avril 2026

Jeudi 9 Avril : détente avec loto sur le thème du printemps

Jeudi 23 avril : repas galettes & crêpes

## VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo peuvent rejoindre le groupe le dimanche matin.

Les sorties s'effectuent tous les dimanches à 9h, départ sur le parking de la Salle Sterenn.



## A.S.S.B. FOOT

### Résultats Mars

Dimanche 8 Mars : Gagner 3-0 face à Caulnes Rance FC

Dimanche 22 Mars : Gagner 3-0 forfait Illifaut CS3

Dimanche 29 Mars : Lanrelas CS face à ASSB 13h30

### Programme Avril

Dimanche 12 Avril : A.S.S.B. face à Illifaut CS2 14h30 (championnat)

Dimanche 19 Avril : Plumieux ESAP 3 face à A.S.S.B. 13h30 (championnat)

Dimanche 26 Avril : Plémet 4 face à A.S.S.B. à 13h (championnat)

## ECHIQUIERS BARNABÉNS

15 Mars : Défaite 1-3 contre Paimpol

29 Mars : Défaite 1-3 contre Plancoët 2

## FUT\$AL

« Si votre enfant à entre 3 et 13 ans n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour essayer ! »

### Fête du muguet

Le Futsal Club Barnabéen organise cette année la 1<sup>ère</sup> édition de la Fête du Muguet, le VENDREDI 1<sup>er</sup> MAI 2026, de 9h à 12h, sur le parking de l'église de Saint-Barnabé.

Pour cette première, le club proposera une vente de muguet (en quantité limitée), accompagnée de viennoiseries et de boissons chaudes pour bien commencer la matinée.

L'événement se déroulera dans une ambiance musicale et festive, avec des animations accessibles à tous les âges.

Une scène ouverte sera également installée : chacun pourra venir partager un talent, qu'il s'agisse de chant, de musique ou d'une autre forme d'expression. Une belle occasion de mettre en avant les artistes du village et des environs.

Il est possible de réserver votre brin de muguet et votre boisson à l'avance grâce au QR Code présent sur l'affiche ou via la billetterie en ligne.

Le club espère vous voir nombreux pour cette première édition, placée sous le signe du printemps, de la convivialité et du partage. »



## FOYER DES JEUNES

En concertation avec la municipalité, l'équipe du Foyer des jeunes a décidé de mettre l'association en sommeil.

L'éloignement de certains membres avec la commune et le manque de nouvelles adhésions ne leur permet plus d'assurer pleinement les missions demandées à une association.

L'équipe du foyer remercie une nouvelle fois toutes les personnes qui les accompagnées et soutenues.

La municipalité et l'ancien bureau sont donc à la recherche d'une nouvelle équipe pour reprendre l'association.

Vous avez entre 14 et 20 ans ? Passez en mairie vous renseignez !

La municipalité et l'ancien bureau seront à vos côtés pour vous accompagner dans l'organisation et le développement de l'association.

**Contact : Mairie de Saint-Barnabé au 02 96 26 74 66**

# Annonces commerciales

## «L'ARGOAT»

Bar – Tabac – Presse – Grattage - Parions sport – Recharges téléphoniques – Timbres amendes - Abonnements xbox, RMC Sport – Netflix - Amigo - Point relai : Pick Up – Cartes grises.



### Ses Horaires

Lundi – Mardi – Mercredi : 7h45 à 20h

Jeudi : FERMETURE

Vendredi : 7h45 à 20h

Samedi - Dimanche : 8h30 à 20h



Tél. : 02.96.67.16.25

### LE GWENĚSTAN

Traiteur-Événementiel

📍 4 rue du centre à Saint-Barnabé 22600

☎ 02.96.67.15.83 ou 06.95.55.27.51

📱 Le GwenĚstan Traiteur-Événementiel en Bretagne

📷 le\_gwenestan\_traiteur\_bretagne

## L'atelier de Lyne

### CONGÉS

LUNDI 20 AVRIL AU DIMANCHE 26 AVRIL INCLUS

Reprise le lundi 27 Avril

Tél. : 06.89.64.24.26.



## Agenda

|            |                                                                  |
|------------|------------------------------------------------------------------|
| 16/04/2026 | Après-Midi Jeux – De 14h30 à 16h30 – Salle Sterenn               |
| 17/04/2026 | C.A. de 1 St-Barnabé parmi les St-Médard – 18h – Salle des Lilas |
| 23/04/2026 | Atelier numérique – De 14h à 16h – Salle des Lilas               |
| 01/05/2026 | Fête du Muguet – Futsal – De 9h à 12h – Parking Salle Sterenn    |
| 06/05/2026 | Conseil Municipal – 19h30 - Mairie                               |

★ Certaines photos ont pour source Ouest-France et Le Télégramme